

Un Contrat et un SAGE* pour la Tille

Le bassin versant de la Tille fait l'objet de deux procédures complémentaires

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs travaille avec les différents acteurs locaux (collectivités, profession agricole...) à l'amélioration de la gestion de la ressource et des milieux aquatiques. Ainsi un contrat de bassin (programme d'actions opérationnel) a été signé en novembre 2011 et un SAGE (document de planification à portée réglementaire) est en cours d'élaboration. Les actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques se multiplient sur le territoire, avec la mobilisation

des principaux porteurs de projets : les syndicats de rivières. Conscients des nombreuses fonctions qu'assurent toutes les composantes de la rivière et dans le but d'aboutir au bon état des rivières (Directive Cadre Européenne sur l'Eau), les syndicats de rivières du bassin de la Tille ont mis en œuvre différents projets : entretien et plantation de la ripisylve, restauration physique de cours d'eau, amélioration de la continuité écologique...).

*SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Actions déjà mises en œuvre sur le territoire

Effacement de l'ouvrage du Martinet à Pellerey-sur-l'Ignon

Le Syndicat Intercommunal de la Tille, l'Ignon et la Venelle (SITIV) va procéder au printemps 2014 à la première tranche d'effacement de l'ancienne forge de Pellerey-sur-l'Ignon. Les travaux, dont le coût total s'élève à 80 000 euros TTC consistent à supprimer progressivement (3 à 5 ans) la retenue d'eau de 600 mètres linéaires afin de recréer des conditions d'eau courante et de faciliter la libre circulation des poissons et des sédiments. Cette opération illustre la démarche partenariale entre l'EPTB Saône et Doubs, le SITIV et le propriétaire de l'ouvrage qui a donné son accord pour les travaux.



EPTBSD

Restauration de la zone humide de Norges-la-Ville

Pilotis de la zone humide de Norges-la-Ville



La commune de Norges-la-Ville a réalisé des travaux de restauration et de mise en valeur d'une zone humide de 4 ha au cœur de la commune. Les peupliers qui asséchaient le site ont été supprimés et un aménagement pédagogique sur pilotis a été conçu et mis en place.

Cette opération concrétise la démarche partenariale engagée depuis 2009 entre l'EPTB Saône et Doubs et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne sur la protection, la valorisation des zones humides et le conseil apporté aux maîtres d'ouvrage.



Parnassie des marais

G. Aubert - CENB

Les démarches à mettre en place pour préserver vos zones humides

• Suis-je concerné(e) par une zone humide ? Si oui, dans quel état est-elle ?

Il faut contacter le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui pourra vous informer sur la présence ou non d'une zone humide sur votre parcelle. Elle peut être une mare, une zone tourbeuse, un suintement dans une prairie, etc. Il pourra vous dire si elle est en bonne santé ou non et son degré de patrimonialité.



G. Aubert - CENB

Swertia pérenne

• Est-ce que mes projets sur ma parcelle sont compatibles avec la zone humide présente ? A quoi dois-je faire attention ?

Les interventions (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai) sur les zones humides sont généralement soumises à une procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il convient de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui indiquera la procédure réglementaire à accomplir avant les travaux, ainsi que les contraintes applicables.

• J'ai envie d'aller plus loin, comment valoriser ma zone humide ?

Nous vous conseillons de contacter le responsable du Contrat de Rivières Tille qui pourra vous guider dans ces démarches. Il verra dans un premier temps le type de zone humide qui vous concerne et son degré de patrimonialité (zone humide avec des espèces rares par exemple). En fonction de l'ampleur du projet (de simples travaux d'entretien d'une mare ou la reconnexion d'un bras mort par exemple), il vous guidera et/ou vous mettra en relation avec les services concernés (financeurs, syndicats de rivière, etc.).

Contacts :

Audrey FLORES
Responsable des contrats de bassin Tille et Bèze-Albane
Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs
4 allée Jean Moulin
21120 Is-sur-Tille
Tél : 03 80 75 17 20 • 06 47 99 38 69
www.eptb-saone-doubs.fr/tille

Direction départementale des Territoires de Côte-d'Or
Bureau police de l'eau / Bureau nature et sites
57 rue de Mulhouse - BP 53317
21033 DIJON Cedex
Tél : 03 80 29 44 44
http://www.cote-dor.gouv.fr

Cécile DIAZ
Chargée de missions zones humides
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Étangs
21600 Fenay
Tel : 03 80 79 25 99
www.cen-bourgogne.fr

Document réalisé par :



En collaboration avec :



Avec le soutien financier de :



Vallée de l'Ignon

A. Ardouin - CENB



Forêt d'aulnes

A. Ardouin - CENB

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA TILLE



Photos de couverture - A. Ardouin - CENB : Prairie en amont du Bassin versant de la Tille / Laïche de Davall / Renouée bistorte
Décembre 2013
Impression : S'Print

ZONES HUMIDES = ZONES UTILES

Des espaces de transition entre la terre et l'eau

Les zones humides possèdent de précieuses qualités permettant de rendre de nombreux services :

- **Des services de régulation** : véritables «éponges», les zones humides absorbent l'eau en période de crues et la relarguent progressivement en été. Filtres naturels, elles participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur pouvoir épurateur qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare, par habitant et par an.
- **Des services de production** : elles assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.
- **Des services pour la biodiversité** : les zones humides d'eau douce contiennent plus de 40 % des espèces de la planète (Ramsar, 2001).
- **Des services liés aux loisirs** : chasse, pêche, tourisme, dimension paysagère, etc.

Des zones utiles mais en danger

• Depuis le début du XX^e siècle, 67 % de leur surface mondiale ont disparu sous l'effet de trois facteurs conjugués : l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

• Depuis 2000, la **tendance est toujours négative**, avec plus de 35 % des zones humides qui ne cessent de se dégrader. Elles subissent une diminution de leur surface et/ou une détérioration de leur état de santé.

• En 2011, la superficie des zones humides connues en France est estimée à 3 millions d'hectares, soit moins de 5 % du territoire.

Connaître ses zones humides, une nécessité

Comprendre la notion de zone humide

Les zones humides dont il est question dans ce document sont définies grâce à un protocole précis d'inventaire et de description. Après une recherche bibliographique couplée à une analyse des photographies aériennes, des prospections de terrain sont réalisées.

Elles permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer le premier travail de localisation théorique puis d'individualiser deux types de zones humides :

- Les Zones Humides Effectives (ZHE), caractérisées par des espèces végétales particulières et/ou des conditions hydrologiques et/ou pédologiques qui permettent d'affirmer que ce sont bien des zones humides ;
- Les Zones Humides Potentielles (ZHP), dont les caractéristiques végétales, hydrologiques ou pédologiques ne sont pas aussi franches mais tendent cependant à faire penser que ce sont tout de même des zones humides. Des études complémentaires plus approfondies permettraient de les classer ou non en ZHE.

L'objectif de ces inventaires n'est pas tant la délimitation précise des zones humides que leur description et la définition de leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce que notre travail vous apporte

Le travail réalisé a valeur de porter à connaissance et permet d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration).

Il devrait pouvoir conduire à :

- la mise en place d'outils de maîtrise foncière sur les Zones Humides Effectives adéquates ;
- la restauration et l'entretien des Zones Humides Effectives sur les territoires prioritaires ;
- la mise en valeur de ce patrimoine, par la réalisation d'expositions ou d'animations grand public par exemple ;
- une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme : intégration dans les Plan Locaux d'Urbanisme pour une interdiction de construction sur ces milieux sensibles par exemple.

1 276 Km²

Superficie du bassin versant

110 communes

dont la majorité en Côte-d'Or et 7 en Haute-Marne

1500 ha de Zones Humides Effectives

1300 ha de Zones Humides Potentielles

soit plus de 2,2% du territoire du bassin versant

Plus de 200 mares Environ 400 zones humides

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA TILLE

Plus de 60 % des zones humides du bassin versant sont associés à des milieux agricoles, notamment des prairies, et près de 8% sont liés à l'exploitation sylvicole des peupliers.

L'amont du bassin versant

En termes de biodiversité, il accueille les zones humides les plus remarquables dont l'existence est fortement dépendante du maintien de pratiques agricoles d'élevage extensif le long des petits cours d'eau.

Ainsi, il existe encore d'importantes surfaces de prairies installées sur des sols plus ou moins tourbeux au sein des petites vallées. Elles sont riches d'espèces remarquables telles que le **Narcisse des poètes**, l'**Orchis incarnat** ou la **Cigogne noire** et le **Cuivré des marais**.



Orchis incarnat



Cuivré des marais

Par ailleurs, de nombreux **marais tufeux**, très peu présents ailleurs en Bourgogne, sont installés au sein de clairières forestières.

Ils accueillent des espèces végétales très spécifiques comme les **Choins** ainsi que de nombreux animaux et plantes rares en Bourgogne. La **Gentiane pneumonanthe**, la **Swertie pérenne** ou encore la **Parnassie des marais** fleurissent ces marais dans lesquels volent des libellules peu communes comme les **Cordulégastres bidenté** et annelé.



Marais tufeux

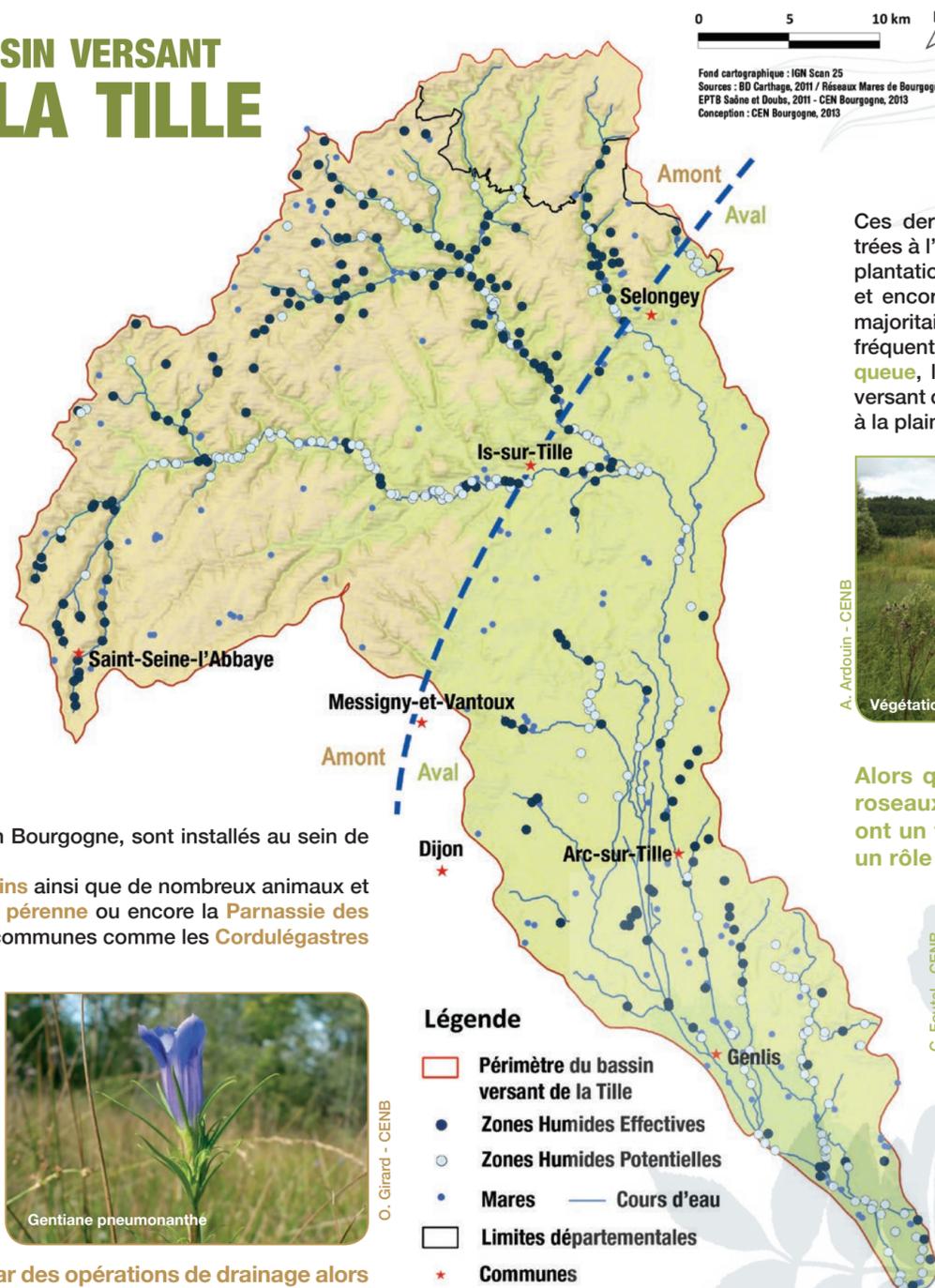


Choin ferrugineux



Gentiane pneumonanthe

La Tille, qui donne son nom au bassin versant, s'écoule sur 86 km de sa source à Salives à sa confluence avec la Saône au niveau des Maillys. Ses principaux affluents sont l'Ignon, la Venelle et La Norges. Au nord-ouest, elle traverse la montagne nord-dijonnaise caractérisée par une couverture forestière importante et un relief vallonné où se côtoient encore prairies et cultures. Dans sa partie aval, le paysage est beaucoup plus ouvert et les cultures dominantes alternent avec quelques boisements et prairies alluviales plus ou moins inondables.



L'aval du bassin versant

Il est marqué par d'importantes surfaces de grandes cultures qui laissent moins de place aux zones humides.

Ces dernières sont également fort différentes de celles rencontrées à l'amont. Les **végétations à hautes herbes**, souvent sous les plantations de peupliers, les **végétations des bords de gravières** et encore quelques **prairies inondables** en bords de Saône sont majoritaires. Les espèces remarquables sont moins nombreuses et fréquentes mais on peut citer la présence de la **Leucorrhine à large queue**, libellule présente en Côte-d'Or uniquement sur ce bassin versant ou encore l'**Euphorbe des marais**, cantonnée en Bourgogne à la plaine de Saône.



Végétation à hautes herbes

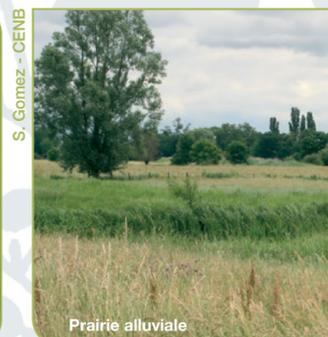


Leucorrhine à large queue

Alors que les formations à hautes herbes composées de roseaux, baldingères, lysimaques et nombreuses laïches ont un fort pouvoir épurateur, les prairies alluviales jouent un rôle important dans la régulation des crues.



Lysimaque



Prairie alluviale